

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 avril à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes sous la présidence de Laurent ZANETTI.

Date de la convocation 7 avril 2021

Présents : Denise ARRUFAT – Edevina BEAUD – Nathalie BUZZINO - Christian CUQ - Gauthier FOUCART –Olivier FRADET - – William LUIS – Anaïs MONCOSI – Roland MORU – Emmanuelle OULET-CORBERA –Maryse VISSIE Julien ZANETTI – Laurent ZANETTI –

Absents excusés :

Valérie FRANCOIS-MILHORAT avec procuration pour William LUIS

Thierry TORTEL avec procuration pour Edevina BEAUD

Secrétaire de séance : Emmanuelle OULET CORBERA

Vote du compte rendu du conseil municipal du 19 mars 2021

Voté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du Budget Primitif 2021 et les demandes exprimées par les différentes commissions et les besoins recensés.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTENT le budget primitif 2021

arrêté comme suit :

Mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	774 018€	774 018€
Investissement	225 177€	225 177€

Voté à l'unanimité.

Monsieur le maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des deux impôts locaux.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2021 et les fixe comme suit :

Impôts locaux : -

- Taxe foncière bâti 34,84 %
- Taxe foncière non bâti 73.86 %
- NB : Le taux de la taxe foncière bâti englobe désormais la part communale ET départementale.
- Voté à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du Budget Primitif photovoltaïque 2021 et les demandes exprimées par les différentes commissions et les besoins recensés.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, ADOPTENT le budget primitif photovoltaïque 2021 arrêtés comme suit :

Mouvements	Dépenses	Recettes
Exploitation	13444,66€	13444,66€
Investissement	9859,09€	9859,09€

Voté à la majorité 12 pour et 1 contre.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions pour le versement des subventions. L'association doit fournir un RIB, l'attestation d'assurance, la dernière assemblée générale, le récépissé de la préfecture et le dernier bilan financier. La demande devra être faite uniquement par courrier.

*Grenier aux idées : 1000€

*Ainés du Burgaud : 500€

*Chat d'oc : 200€

*Café du Burgaud : 500€

*Comité des fêtes : 5000€

- *Coopérative scolaire : 3000€
 - *Les amis de l'église St Jean Baptiste : 500€
 - *ACCA : 500€
 - *ASEJE : 400€
 - *Société de pêche : 500€
 - *Ribambelle : 500€
 - *Comité des fêtes de Galembroun Trail : 300€
 - *MAM : 500€
 - *MJC : 1000€
 - *APE : 300€
 - *Subvention exceptionnelle : 1300€
- Voté à la majorité 10 pour et 3 abstentions.

VOISINS VIGILANTS

On note cette année une augmentation d'adhérents au V.V.S.
Pas mal d'alertes et une baisse significative des cambriolages.
L'adhésion annuelle est de 800€
L'application V.V.S. Sera remplacée l'année prochaine par PARTICIPATION CITOYENNE , une seule communauté dans la com.com. en lien avec la Gendarmerie et la Préfecture.
Adopté à l'unanimité.

PARRAINAGE D'UNE CANDIDATURE AU CONCOURS DU MEILLEUR APPRENTI DE FRANCE

Une jeune administrée participera à la cession 2021 au concours du meilleur apprenti de France dans la catégorie coiffure.
Monsieur le Maire propose au conseil une participation financière de 50€.
Adopté à l'unanimité.

CHOIX D'UN NOUVEAU DISPOSITIF DE COMMUNICATION

Après un travail de recherche sur un nouveau concept de communication entre les administrés, les associations, les producteurs et commerçants, les artisans et la Mairie, nous avons le choix entre :

- L'application INTRA-MUROS
- L'application PANNEAU POCKET
- Un panneau lumineux au centre bourg.

L'application INTRA-MUROS est votée à l'unanimité.
Ce dispositif est intercommunal et permettra la mise en relation de toutes les communes y adhérant.

Le montant de l'adhésion pour la commune est de 24€/mois, les 3 premiers mois étant gratuits.

QUESTIONS DIVERSES

LES JARDINS PARTAGES :

Nathalie BUZZINO, Emmanuelle OULET CORBERA et Roland MORU ont visité les jardins partagés de Tournefeuille en vue de les mettre en place sur la commune de Le Burgaud.

2 parcelles sont actuellement à l'étude en vue d'une location.

EMBELLISSEMENT, FLEURISSEMENT DU VILLAGE :

Nathalie BUZZINO, Emmanuelle OULET CORBERA et Christian CUQ ont déterminé les besoins et budgétisé une première tranche de fleurissement à réaliser dès ce printemps.

MARCHE :

L'ouverture du marché prévue initialement le 30 Avril se voit reportée à une date ultérieure en raison de la situation sanitaire.

Il manque aujourd'hui un marchand de primeurs, un fromager et un boucher / charcutier.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES :

Les élus seront réquisitionnés lors de ces élections qui auront lieu les 20 et 27 Juin prochain.

ARPENTAGES :

Des arpentages de terrains communaux auront lieu prochainement avec URBACTIS.

Une étude (gratuite) a été demandée en vue de réaménager le centre bourg.

Le bulletin municipal paraîtra à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai.

La séance est levée à 21h47.

La secrétaire de séance : Emmanuelle OULET CORBERA